Plan Biodiversité: atelier Bilan et perspectives

En 2018, le Conseil d'Etat a adopté le plan biodiversité 2020-23, qui explicite 117 actions nécessaires pour la mise en œuvre de la première phase urgente de la Stratégie Biodiversité 2030. Au fil de douze champs d'applications rassemblant, notamment, forêt, espace bâti, aire agricole, lac et cours d'eau, le plan biodiversité 2020-23 permet de réaliser les actions jugées indispensables pour inverser la courbe du déclin de la biodiversité par les nombreux acteurs des différents milieux concernés.

A la fin de 2022, un bilan intermédiaire de ce plan a été dressé, révélant un très bon niveau global de mise en œuvre des mesures. Afin de partager les résultats principaux de ce bilan intermédiaire et de les discuter avec les personnes de l'OCAN en charge de la mise en œuvre d'une grande partie de ses mesures, un atelier a été organisé dans la salle 3DD le 31 janvier 2023. Pendant un après-midi, les discussions ont battu leur plein autour de la mise en œuvre du plan et de l'identification des points forts de ce premier bilan, en vue d'esquisser des pistes pour l'élaboration du prochain plan biodiversité.

Cet atelier participatif a alterné présentations, discussions en plénière et travail de groupe selon la méthode du "world café", où les participant.e.s se partagent en groupes de travail, passant de table en table pour réfléchir aux différentes questions qui leur étaient proposées. Afin de mélanger les groupes et de diversifier les perspectives, les groupes se reformaient à chaque changement de table et étaient ainsi différents pour chaque question. Ce format nous a permis un riche retour d'expérience et des débats stimulants sur des questions fondamentales pour la suite de la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité 2030.

